



16ème législature

Question N° : 11653	De Mme Caroline Colombier (Rassemblement National - Charente)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique > sécurité sociale	Tête d'analyse > Fraudes aux prestations sociales revendiquées par un « influenceur »	Analyse > Fraudes aux prestations sociales revendiquées par un « influenceur ».
Question publiée au JO le : 26/09/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 30/01/2024 Date de renouvellement : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Colombier alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur la révélation par la presse d'une fraude mise en place par un *youtubeur* pour obtenir l'allocation aux adultes handicapés (AAH) alors qu'il n'y est pas éligible. En effet, dans une vidéo, depuis supprimée depuis sur *Youtube*, l'« influenceur » Mertel revendique ouvertement frauder pour obtenir et cumuler des aides sociales, notamment l'AAH et la caisse d'allocation familiales (CAF), alors qu'il revendique lui-même son bon état de santé. Au-delà du mépris affiché à l'égard des travailleurs salariés et de sa désinvolture à proposer des formations gratuites pour aider les internautes à frauder à leur tour, cette vidéo met en lumière les graves carences de la sécurité sociale, déjà révélées par de nombreux travaux parlementaires, notamment le rapport n° 3300 du 8 septembre 2020 de la commission d'enquête relative à la lutte contre les fraudes aux prestations sociales. Aussi, elle lui demande comment il compte accroître les contrôles sur les demandes de prestations sociales pour éviter que ce genre d'individus détournent l'argent public au détriment des citoyens honnêtes. Elle lui demande également de lui communiquer le nombre exact de fraudes à l'allocation aux adultes handicapés recensées et estimées pour les années 2021, 2022 et 2023, ainsi que sur le coût annuel de ces fraudes en question.